



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D1 - Election d'une nouvelle Adjointe suite à la démission de Mme Natacha MICHEL

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 1 - Election d'une nouvelle Adjointe suite à la démission de Mme Natacha MICHEL

Rapporteur : Mme la Maire

Par courrier reçu en mairie le 6 mai 2022, Mme Natacha MICHEL a présenté sa démission de la fonction d'Adjointe au Maire en raison d'une mutation professionnelle obtenue hors du département de la Charente-Maritime. Mme Natacha MICHEL souhaite néanmoins conserver sa fonction de Conseillère municipale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints à la Maire à 8,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints à la Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint suite à la démission de Mme Natacha MICHEL, 4^{ème} Adjointe,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'Adjoint vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est proposé au Conseil municipal :

- la candidature de Mme Jocelyne PELETTE ;
- de procéder à la désignation du quatrième Adjoint, au scrutin secret à la majorité absolue.

Le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence.

Le Conseil municipal, aux termes du scrutin ci-après :

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés (moins les blancs et les nuls) : 25

Nombre de bulletins pour Mme PELETTE : 25

Majorité absolue : 13

a désigné Mme Jocelyne PELETTE comme 4^{ème} Adjointe.



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20220630-
2022_06_D1-DE

AR Sous-préfecture le **01 JUIL. 2022**

Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.